



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Au jour le jour – Mars 2024

01 03 : La mer en débat – Le cahier d'acteur de la SEPANSO Landes (3 pages) a été mis en ligne
<https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/les-cahiers-dacteurs-4676>

02 03 : Biscarrosse contraint de fermer ses plages en raison d'une forte érosion des dunes
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/landes/mont-de-marsan/biscarrosse-contraint-de-fermer-ses-plages-en-raison-d-une-forte-erosion-des-dunes-2933640.html>

02 03 : Moustey – Bernard Perrin, administrateur de la SEPANSO, rencontre les élus pour aborder la question du pin remarquable – Compte rendu : 5 pages (avec plan et photos)

03 03 : Consultation Projet de décret portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des projets - Commentaire SEPANSO 40 : « *Décret inacceptable. Nous avons constaté que le relèvement passé permettant les élevages industriels de porcs et de volailles sur simple déclaration a eu pour conséquences de multiples troubles de voisinage assortis de perturbations de l'environnement. Le fait de dispenser certains éleveurs de passer par une enquête publique leur a souvent posé plus de problèmes qu'ils ne le pensaient ! Combien de permis signés ont été annulés par la justice administrative ?*

Au lieu d'évaluer les situations critiques, le gouvernement s'empresse de s'aligner sur ce qui se fait ailleurs en Europe. Nota Bene 1 : en théorie l'Union européenne est chargée de promouvoir les meilleures techniques disponibles ; il est consternant qu'alors que la question du bien-être animal agite tous les États Membres, on ne remette pas en cause les élevages industriels. Nota Bene 2 : du point de vue sanitaire, on sait que plus le nombre d'animaux est élevé, plus le risque de mortalité croît (cf H5N1 et autres).

Ce projet de décret s'il était adopté sera mauvais pour l'image politique du gouvernement, pour les éleveurs eux-mêmes puisque leurs usines à viande seront encore plus décriées, pour les riverains des élevages et pour l'environnement (eaux et air)

Enfin pour justifier l'avis défavorable de la SEPANSO Landes, il sera fait remarquer que le projet présente une insécurité juridique dans la mesure où il ne respecte pas le principe de non régression environnementale. »

04 03 : Léon – La SEPANSO reçoit le courrier, posté le 28 février, du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine. : transmission demandée de de la délibération et son annexe relative à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet d'hébergements touristiques. Madame Barneix s'est vue attribuer une jolie subvention

La SEPANSO a relancé le président du Conseil départemental en rappelant qu'aux termes des articles L.300-2 et L.311-1 du Code des relations entre le public et l'administration notre demande devait être satisfaite.

04 03 : Georges Cingal interviewé par Sylvie Lafleur (RCF) au sujet des politiques de l'Union européenne qui concernent l'environnement.

04 03 : Commensacq – La SEPANSO écrit au Directeur de l'Office National des Forêts (Agence Landes Nord Aquitaine) à propos des dépôts de sédiments en forêt en lui faisant part de nos inquiétudes sur cette zone forestière qui aurait dû être reboisée après la coupe rase réalisée en 2008 : 2 pages + 2 pièces jointes.

04 03 : Misson – le président de l'association Mieux Vivre en Vallée des Arrigans adresse à la Préfète une plainte contre l'usine FERTINAGRO pour non-respect des articles 27-2 et 27-3 de l'arrêté préfectoral du 03/01/2006 et non-respect de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 01/06/2021 de mise en demeure sur les rejets dans l'atmosphère. Argumentation : 9 pages + Annexes : 14 pages



05 03 : Ygos Saint-Saturnin – Défrichage – SEPANSO c/Préfet des Landes – cette affaire qui traîne depuis 2018, voire plus tôt encore, a été étudiée lors de l'audience de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux. Me François Ruffié a défendu les intérêts de la SEPANSO, soutenu par Jean Dupouy, Vice-Président.

06 03 : Mimizan – La Cour administrative d'Appel de Bordeaux communique une copie de la requête enregistrée sous le n° 24BX00368 le 15 février 2024 : « une procédure juridictionnelle est ouverte en vue de prescrire, s'il y a lieu, les mesures qui seraient nécessaires à l'exécution du jugement n° 2001785 du 9 novembre 2022 dont appel enregistré sur le n° 22BX03164. »

06 03 : Soustons - Comité de Pilotage (COFIL) des sites Natura 2000 Zones humides du Marensin :

- - FR7200715 Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe
- - FR7200716 Zones humides de l'étang de Léon
- - FR7200717 Zones humides d'arrière dune du Marensin
- - FR7200718 Zones humides de Moliets, la Prade et Moïsan

Jean-Pierre Lesbats représente la SEPANSO

06 : Mées – Comité de Pilotage Natura 2000 – Site FR7200727 Tourbières de Mées
Georges Cingal qui devait représenter la SEPANSO a eu un empêchement de dernière minute.

07 03 : Dax – Tribunal judiciaire – La SEPANSO a présenté sa demande de constitution civile lors de l'audience à laquelle deux personnes ont été entendues pour utilisation d'un magnétophone pour tirer des grives. Me Ruffié défend les intérêts de la SEPANSO, soutenu par Georges Cingal

07 03 : Mont de Marsan – Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites – Formation Sites – Georges Cingal, excusé – Mandat confié à Mme Bayle, DREAL

07 03 : Mont de Marsan – DDTM – Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage – Formation spécialisée relative aux espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) – Georges Cingal excusé – Mandat confié à M. Alain Lalanne, PQPN – PV officiel : 4 pages

08 03 : Uchacq & Parentis – Fin de la consultation du public pour la demande d’autorisation de défrichement d’environ 18 hectares pour un projet de compensation environnementale favorable au maintien de milieux ouverts : landes arborées.

08 03 : Migrateurs – Instances n° 2200589 et 2200590 – Le Tribunal administratif de Pau adresse l’ordonnance du 28 février 2024 : « Il n’y a pas lieu de statuer sur les demandes d’exécution des ordonnances n° 2100705 et 2100681 du juge des référés... » (le Tribunal constate que de nouveaux jugements sont intervenus en 2023)

08 03 : Orx – Animation de la déclinaison régionale du PNA en faveur du Balbuzard pêcheur et du Pygargue à queue blanche.

08 03 : Gamarde les Bains – Assemblée générale du MODEF des Landes – Jean Dupouy, invité, a représenté la SEPANSO.

09 03 : Huchet – Suite à la réunion du CoPil à Soustons pour les zones Natura 2000, la SEPANSO adresse un courrier à la présidente de Landes Nature pour lui fournir notre perception de la situation à l’embouchure : 3 pages + 1 photo

09 03 : Mimizan – Procédure juridictionnelle 24BX00368 – Jean Dupouy, pour la SEPANSO, remet de l’ordre dans le dossier « exécution de l’arrêté défrichement » (2000 pages)

11 03 : Bayonne – Comité de pilotage zone humide Maymou

11 03 : Compte rendu du CoPil Dunes du Littoral landais (01/02/2024) – 4 pages + Powerpoint : 39 diapos

11 03 : Compte rendu Comité consultatif de gestion de la RNN de l’Étang noir (23/01/2024) – 6 pages + Powerpoint : 19 pages

12 03 : Moliets – le maire répond à notre courrier du 20 janvier par lequel nous souhaitons être destinataire de la copie de l’étude environnementale concernant le cadrage réglementaire du détournement du courant d’Huchet. Elle refuse de transmettre ce document : « Lorsque le dossier sera considéré comme complet et recevable à l’issue de cette instruction, il pourra être mis à la consultation du public, prévu à l’article R.181-36 et suivant du Code de l’Environnement... »

12 03 : CLE SAGE Midouze – réunion du Bureau en visioconférence : avis concernant le PLUi de la Communauté de Communes Cœur de Haute Lande – Georges Cingal a participé à cette réunion – PV officiel : 3 pages

12 03 : Mont de Marsan – conseil départemental de l’environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) – réunion annulée

12 03 : Mont de Marsan - commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) - Georges Cingal a représenté la SEPANSO

13 03 : Migrateurs – Instance n° 2002351-3 - Référé au Tribunal administratif de Pau – Michel Rodes a représenté la SEPANSO – Me Ruffié a défendu les associations (SEPANSO, APPMA, SALMO...)

13 03 : Messanges – Instance 2202014-3 - La SEPANSO et les riverains ont contesté l’arrêté en date du 12 juillet 2022 accordant le n° PC 040181 21 D0046 - Audience au Tribunal administratif de Pau – Me Ruffié a défendu les intérêts des requérants - Le rapporteur public a conclu au rejet de la requête

13 03 : CLE SAGE Adour aval – demande d’autorisation de prélèvement hors ZRE 64 – Plusieurs membres (dont Georges Cingal) ont demandé que l’avis soit assorti de réserves

- L'absence d'information quant aux volumes sollicités pour la campagne estivale ne permet pas à la CLE, en l'état actuel du dossier, de juger la compatibilité de la demande avec l'orientation E2 du SAGE qui vise à promouvoir les économies d'eau et également la disposition E2D2 qui vise à

promouvoir les économies d'eau utilisée par l'activité agricole. Cette demande de données complémentaires avait déjà été effectuée lors de l'avis rendu l'année dernière.

- L'augmentation des volumes sollicités pour la période hivernale 2024-2025 sans justification ou explication alors que les volumes réellement prélevés sont quasiment nuls sur cette période et que les surfaces demandées ont diminué. Cette augmentation non-argumentée n'apparaît pas compatible avec l'orientation E2, la disposition E2D2 et l'orientation F2 qui vise à adopter une vision prospective prenant en compte le changement climatique.

14 03 : Arjuzanx - Comité consultatif de la Réserve naturelle nationale – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

15 03 : Castets – La Préfète répond à notre courrier du 10 janvier concernant des permis de construire. Selon elle il n'y aura aucun impact sur la zone Natura 2000. Ces permis sont conformes au règlement de la zone U du PLU.

15 03 : Bayonne-Tarnos – Pollution d'eaux fluviales - Le tribunal judiciaire de Bayonne informe la SEPANSO que des poursuites ne seront pas engagées à l'encontre des auteurs de la fuite d'acide sulfurique survenue au mois d'août 2023 : *« l'auteur des faits s'est depuis mis en conformité avec la loi. Cette réponse apparaît plus adaptée que des poursuites pénales. »*

15 03 : Échanges au sein de la SEPANSO à propos du projet Terr'Arbouts

17 03 : Irrigation – la SEPANSO interroge la préfète au sujet des demandes de forages

18 03 : Projet de PLUi Cœur Haute Lande – Observations SEPANSO : 1 page

18 03 : Orx - déclinaison régionale du PNA en faveur du Balbuzard pêcheur et du Pygargue à queue blanche – Georges Cingal a représenté la SEPANSO 40 – François Sargos a représenté la SEPANSO Aquitaine.

19 03 : Commensacq - Enquête publique préalable à une demande de défrichement de 42 hectares pour un projet de mise en culture – Observations SEPANSO : 3 pages pour conclure à son avis défavorable.

20 03 : Huchet – la réunion du Conseil Départemental de la Nature, des Sites et des Paysages est reporté à une date ultérieure (16 mai ?). Le dossier transmis aurait-il été jugé incomplet par les services de l'État (voir ci-dessus : 12 mars)

20 03 : Saint-Sever – La SEPANSO demande communication de nouvelles pièces.

20 03 : Lancement de la 19ème « Semaine pour les Alternatives aux Pesticides », initiative lancée par un collectif d'ONG nationales et coordonnée par Générations Futures.

20 03 : Messanges – Dépôt de demande de permis de construire 35 nouveaux logements – Messanges environnement étudie le dossier.

20 03 : Hossegor – Suivi de la publication le 21 décembre 2018 sur la page Facebook de M. Xavier Gaudio du message : *« C'est avec une immense tristesse que je vous informe de la suspension du chantier de désensablement du lac. Un jugement sur le fond devrait intervenir d'ici 6 mois et nous allons bien évidemment continuer à nous battre pour obtenir gain de cause. De très nombreux Hossegoriens m'ont déjà fait part de leur désarroi face à cette décision et de leur soutien. Je les en remercie. Ceux qui sont opposés aux travaux et ont obtenu leur suspension portent une lourde responsabilité, financière, économique, et environnementale »*. Le 22 décembre M. Xavier Gaudio a publié sur sa page Facebook la photographie de la maison de Mme Sylvie Brossard, porte-parole de la SEPANSO Landes, avec le commentaire suivant : *« Cette maison, ou plutôt ce taudis, situé en face de la plage sud appartient à la porte-parole de la SEPANSO. »*. Aucune procédure n'avait permis d'obtenir la condamnation de M. Gaudio jusqu'à ce que le Tribunal judiciaire de Dax n'accueille favorablement la demande de Mme Brossard. Son avocat invoquait l'article de la Convention européenne selon laquelle toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ; il invoquait également l'article 9 du Code civil, chacun a droit au respect de sa vie privée et les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures... propre à empêcher ou faire

cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée... En vertu de l'art. 1240 du code civil, tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. Le tribunal judiciaire de Dax par jugement du 20 mars 2024 a condamné M. Xavier Gaudio à payer à Mme Sylvie Brossard la somme de 2000 euros au titre du préjudice d'atteinte à la vie privée ; il l'a en outre condamné à lui payer 2500 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

21 03 : Moliets – Circulation dans la Réserve naturelle - La SEPANSO rappelle à Mme la Préfète que nous attendons encore la transmission des documents demandés au mois d'août 2023 pour laquelle la Commission d'Accès aux Documents Administratif avait émis un avis favorable.

21 03 : Commission des sites – PV officiel de la réunion du 08 février 2023

21 03 : Moliets – Nous sommes alertés sur des travaux dans le secteur dunaire du camping Saint-Martin. Les alertes passées de la SEPANSO n'auraient-elles servi à rien ? Nous interrogeons à nouveau la préfète puisque nous ne comprenons toujours pas pourquoi un engin de terrassement peut circuler sur le domaine public maritime et brasser des mètres cubes de sable sans étude d'incidence.



21 03 : enquête publique unique préalable aux demandes de permis de construire relative au projet agrivoltaïque TERR'ARBOUTS sur les communes de CASTANDET, HONTANX, LE VIGNAU, MAURRIN, PUJO-LE-PLAN, SAINT-GEIN et la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) du Pays Grenadois – Observations SEPANSO (Contribution 181) : 8 pages + 6 pièces jointes (au total 186 pages) + Complément SEPANSO : pièces correspondant à la genèse du projet (contribution 209) - <https://www.registre-dematerialise.fr/5133/>

21 03 : Moliets – A peine avons-nous écrit à la 22 03 : Tarnos – La SEPANSO profite de la Journée Mondiale de l'Eau pour interroger Mme la Préfète au sujet de la pollution aux PFAS dans cette commune. La SEPANSO demande qu'une information soit produite à l'occasion du CODERST sur l'application de l'arrêté ministériel du 20/06/2023 relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées dans les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement relevant du régime de l'autorisation.

<https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-200623-relatif-a-lanalyse-substances-per-polyfluoroalkylees-rejets-aqueux>

Un courrier a été adressé aux 3 députés des Landes puisque le projet de loi de Nicolas Thierry sera examiné à l'Assemblée nationale le 26 mars : la SEPANSO les prie de soutenir ce projet.

25 03 : Pouillon – Dossier 2201994-3 – Le Tribunal administratif adresse copie d'un mémoire présenté par l'avocat de TDF (4 pages). Le Tribunal fixe la clôture de l'instruction de cette affaire au 10/04/2024.

26 03 : Bordères & Lamensan – Dossier 21BX02969 – La SEPANSO Landes reçoit l'arrêt de la Cour administrative d'appel – Les riverains et la SEPANSO, défendus par Me François Ruffié, ont eu raison de contester le jugement du Tribunal administratif de Pau : Le jugement n° 1802508, 1901368, 2001157 du 07 avril 2021 est annulé. Les récépissés de déclaration des 21 juin 2018 et 18 janvier 2019 et la preuve de dépôt de la déclaration (du GAEC de Capblanc) du 26 février 2020 sont annulés. L'État versera à Mme C. et autres 1500 euros au titre de l'article L. 761 du Code de Justice administrative. Nota Bene : le T.A. de Pau les avaient condamnés à verser 1200 euros au GAEC de Capblanc. L'administration reçoit une leçon puisque les juges ont estimé que le dossier était bel et bien incomplet : absence de donnée sur la canalisation souterraine d'irrigation à moins de 35 mètres de l'installation projetée, absence de données sur les modalités de gestion des effluents (eaux de nettoyage), et absence de données sur les émissions d'ammoniac dans l'atmosphère.

26 03 : Bordeaux – Dossier Solarezo – Audience à la Cour Administrative d'Appel : examen du dossier YGOS TRANSFERT PROROGATION – Me Ruffié nous a défendu. Jean Dupouy est intervenu.

26 03 : Mont de Marsan – Comité interdépartemental de l'eau – réunion reportée

26 03 : THT France-Espagne – Me Lucie Wattine adresse au T.A. de Bordeaux la requête en référé suspension l'arrêté des Préfets de Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques n°SEN/2022/10/27-213 du 20 septembre 2023 portant autorisation environnementale en application de l'article 181-1 du code de l'environnement pour l'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne par le Golfe de Gascogne – 54 pages + 22 pièces jointes.

27 03 : Messanges – Encore un signalement d'un mammifère échoué sur la plage



Les pêches ont repris et elles s'accompagnent toujours de prises accidentelles. On voit que celui-ci a été pris dans des filets (sur le flanc et le début de la queue)

Bilan 2023 : 213 dépouilles de mammifères marins ramassées sur le littoral landais, soit une augmentation de 14% par rapport au nombre moyen de dépouilles (203) collectées entre 1991 et 2019.

27 03 : Hossegor – Sud-Ouest publie un article : « **Landes : l'ancien maire d'Hossegor condamné pour atteinte à la vie privée d'une bénévole de la Sepanso** » <https://www.sudouest.fr/landes/soorts-hossegor/landes-l-ancien-maire-d-hossegor-condamne-pour-atteinte-a-la-vie-privée-d-une-benevole-de-la-sepanso-19103473.php>

27 03 : La préfecture transmet le compte rendu de la réunion du 14 février 2024 de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (formation publicité) consacrée au Règlement local de publicité intercommunal de la Communauté de communes Cœur Haute Lande (4 pages)

27 03 : Tarnos – des riverains s'inquiètent des envols de poussières résultant du criblage des milliers de tonnes de résidus d'aciérie qui sont évacuées depuis leur lieu de stockage, route de la digue (à côté du laminoir des Landes à Tarnos). La SEPANSO interroge la préfète et ses services.

27 03 : Pouillon – Le procureur de la République répond à la SEPANSO qui avait déposé plainte contre le maire pour infraction aux règles sur l'affichage, la publicité et les enseignes : « ... *les poursuites pénales ne seront pas engagées au motif que la procédure a permis d'établir que l'auteur des faits a commis une infraction. Une suite administrative a été ordonnée et paraît suffisante...* »

La SEPANSO s'empresse donc d'envoyer au Tribunal administratif de Pau copie de ce courrier qui atteste que le maire a commis une infraction aux règles de l'affichage, et que les citoyens ont donc été mis devant le fait accompli par TDF FREE (dossier 2201994-3) ; nous espérons que les juges feront droit aux demandes de M. Lesluyes et des autres riverains.

27 03 : Lancement de l'étude d'opportunité d'un outil de gestion intégrée sur le périmètre des « bassins versants côtiers Sud Landes » - Entretien et collecte de données – Le président du Conseil départemental invite la SEPANSO à échanger avec le Bureau d'études (Cabinet Tilia/Auxilia/Philippe Marc) à propos de ce projet.

28 03 : Bayonne-Tarnos – Réunion du Groupe de travail S3PI consacrée à la qualité de l'air : localisation de la station de mesure, convention ATMO... Michel Botella a représenté la SEPANSO

29 03 : Castets - PC 040 075 23 X0022 / PC 040 075 20 X0021 SAS CRL – la SEPANSO s'était inquiétée des conséquences de ces permis sur l'environnement (cf courrier du 18 janvier 2024) – Alors que les travaux de gros œuvre sont presque terminés, les porteurs du projet constatent qu'ils sont confrontés à un problème concernant la mise en place des bassins de rétention. Ils interrogent le maire qui répond qu'il est certain qu'il est impossible d'imaginer un rejet des eaux dans le ruisseau ou de traverser la zone Natura 2000.

30 03 : Luglon – Assemblées générales extraordinaire et ordinaire de la SEPANSO Landes
Le matin nous avons visité le marais de l'anguille, guidé par Denis Lanusse, technicien de la FDC40 et maire de Vert, la commune voisine. François Mussou, le maire de Luglon, a accompagné les participants





Les touradons de molinie (*Molinia caerulea*) que les vaches marines brouteront lorsque le niveau de l'eau aura baissé



Les renoncules aquatiques (*Ranunculus aquatilis*) en fleurs

La promenade a été écourtée car un secteur de l'itinéraire était inondé !

Documents :

Bilan sylvosanitaire 2023 – Numéro spécial Bulletin santé des Forêts de Nouvelle Aquitaine
<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/bilans-sanitaires-a929.html>

Sols urbains, environnement et santé – Repenser les usages – Ronald Charvet, Christian Mougin et Elisabeth Rémy, coord. – 319 pages – Quae ed. – Téléchargement gratuit

Pluribiose : travailler avec les microbes – Charlotte brives, 79 pages – Quae ed. - Téléchargement gratuit

Invitation :

A l'occasion des 50 ans de France Nature Environnement Haute-Savoie, l'astrophysicien, philosophe et militant écologiste Aurélien Barrau a donné une conférence et échangé l'auditoire à Annecy le vendredi 8 mars 2024.

<https://www.youtube.com/watch?v=zm0A0srTXvg>